

République Française

\*\*\*

Alpes de Haute Provence

\*\*\*

Commune de BANON

Séance du vendredi 22 janvier 2016

Date de la convocation :  
15/01/2016

*L'an deux mille seize et le vingt deux janvier l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe  
WAGNER, Maire.*

Membres en exercice :  
15

Présents :  
12

**Présents :**

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Louis  
BREMONT, Christian BOURRELLY, José CHARROUX, Marie-Claude  
CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Paul LOMBARD, Cathie  
MAZZOLINI, Cyrille PRACHE, Eric ROBIN

Votants :  
14

Secrétaire de séance:  
Louis BREMONT

**Représentés :**

Monsieur Daniel DELORY par Monsieur Joanny BOUNOUS  
Madame Michèle MOUTTE par Monsieur Eric ROBIN

**Absents :**

Sandra CAMPIONE

DE 2016 005

**Objet: Réfection du réseau assainissement - rue de la République\_modification  
subventions**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°DE\_2015\_060 relative à la demande de subventions pour la réfection du réseau assainissement - rue de la République.

Le coût de cette opération s'élève à 38 211.00€ ht soit 45 853.20€ ttc.

Considérant le courriel du Conseil Départemental en date du 21/01/2016, et suite aux tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2016, il convient de modifier notre demande de subventions car un taux supérieur à nos prévisions peut nous être accordé.

Monsieur le Maire propose alors un nouveau plan de financement :

- Agence de l'Eau : 27% 10 317.00€
- Conseil Départemental : 27% 10 317.00€
- Autofinancement 17 577.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de réfection du réseau d'assainissement - rue de la République.
- **APPROUVE** le nouveau plan de financement proposé.
- **SOLLICITE** par conséquent de la part de l'Agence de l'Eau en autorisant le Département à percevoir pour le compte de notre collectivité, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à nous la reverser.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires aux demandes de subventions.

*Cette délibération annule et remplace la délibération initiale n°2015\_DE\_060.*

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

